

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-DEUXIÈME SÉSSION**

*Documents officiels\**

DEUXIÈME COMMISSION  
9e séance  
tenue le  
Vendredi 9 octobre 1987  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SEANCE

Président : M. GAJENTAAN (Pays-Bas)

puis : M. OUDOVENKO (République socialiste  
soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/42/SR.9  
2 novembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 heures.

1. M. AL SALLAL (Koweït) dit que, compte tenu de l'interdépendance économique des pays en développement et des pays développés, son pays a toujours soutenu que pour sortir de la crise qui frappe tant les premiers que les seconds, une politique de coopération et de coordination était préférable à une politique d'affrontement. Comme du fait de cette interdépendance un redressement de l'économie des pays en développement profiterait aussi bien aux pays en développement qu'aux pays développés, ces derniers doivent assumer leurs responsabilités, tenir compte des intérêts de l'ensemble de la communauté internationale et permettre aux pays en développement d'adopter des mesures en faveur du développement qui auraient des effets bénéfiques sur l'économie internationale en général.

2. Afin de soutenir l'économie des pays en développement, il faut instaurer un système économique international plus juste et plus équitable, et pour ce faire, mettre un terme à la baisse des cours des produits de base, améliorer les termes de l'échange réels, faciliter l'accès de leurs produits agricoles, manufacturés ou semi-manufacturés aux marchés internationaux, abolir toutes les barrières commerciales et toutes les mesures protectionnistes et leur permettre ainsi de s'acquitter de leurs obligations. Il serait en outre possible, grâce à ces mesures, de stabiliser les termes de l'échange réels et d'en finir avec l'existence de courants nets de ressources des pays sous-développés vers les pays industrialisés.

3. La session extraordinaire sur l'Afrique et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, premier pas vers un véritable décollage économique des pays africains et la solution de leurs problèmes, a constitué un excellent exemple de coopération internationale. En revanche, la guerre entre l'Iran et l'Iraq et les tentatives faites pour empêcher la navigation internationale dans le golfe Persique, dont la sécurité est essentielle pour l'équilibre de l'économie internationale, constituent des obstacles très sérieux au développement des Etats de la région qui ont grandement contribué aux programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance aux pays en développement. Ainsi, l'assistance à des conditions de faveur consentie par l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, le Koweït et le Qatar s'est élevée à plus de 60 milliards de dollars entre 1970 et 1984.

4. Malgré la contraction de ses recettes d'exportation de pétrole, le Koweït a continué et continuera, dans la mesure de ses moyens, d'accorder son assistance aux pays en développement afin de les aider à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent et de favoriser la coopération entre eux.

5. En outre, le seul moyen d'instaurer un ordre économique juste est de renforcer le dialogue constructif entre le Nord et le Sud.

6. M. MESTIRI (Tunisie) dit qu'alors que les pays développés disposent de ressources financières, scientifiques et techniques sans précédent, les pays en développement, plongés dans la crise la plus grave de leur histoire, mais décidés à

(M. Mestiri, Tunisie)

exercer leurs droits et à s'acquitter de leurs obligations en tant que membres du système économique international, ont consenti d'immenses sacrifices mettant en jeu leur équilibre socio-politique, pour entreprendre de profondes réformes structurelles dont les effets directs et indirects provoqueront sans aucun doute d'importants changements non seulement dans le domaine économique mais également social. Cependant, les mesures et décisions prises en 1987, en particulier à Washington la semaine dernière, demeurent sans commune mesure avec l'universalité, la diversité et l'urgence des problèmes.

7. On est donc en droit de se demander si l'humanité saura saisir la chance qui lui est offerte ou si elle laissera se perpétuer les terribles anachronismes que constituent, à la fin de ce millénaire, la famine, la misère, la maladie, le chômage massif et la destruction des écosystèmes.

8. Pour la Tunisie, aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies demeure une tribune de concertation unique au sein de laquelle des solutions concrètes et urgentes devraient être trouvées en vue d'enrayer les effets immédiats et à long terme des déséquilibres structurels mondiaux et plus particulièrement la crise du développement. A cet effet, il serait peut-être utile d'établir un calendrier pour les deux années à venir fixant des objectifs dans les domaines économiques et financiers. A cet égard, la déclaration des ministres des relations extérieures du Groupe des 77, adoptée le 1er octobre 1987 à New York, constitue une excellente base de référence car les questions les plus urgentes y sont décrites avec clarté : crise dramatique de la dette extérieure des pays en développement, situation économique critique de l'Afrique, politiques d'ajustement, réformes économiques dans les pays en développement, problèmes liés à l'instabilité monétaire, distorsions des flux financiers internationaux ou obstacles à la liberté de commerce mondial et à la pleine application du principe du traitement préférentiel et différencié.

9. Pour renforcer l'efficacité du système des Nations Unies, il conviendrait de définir des modalités plus appropriées de dialogue direct, concret et permanent entre l'Organisation et les institutions issues des accords de Bretton Woods, le GATT et la CNUCED, afin qu'un rapport annuel, commun à l'ensemble du système et assorti de recommandations sur les questions économiques, monétaires, financières et commerciales soit présenté à l'ouverture de chaque session de l'Assemblée générale.

10. Compte tenu du fait qu'auront lieu en décembre 1987 une conférence extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement africains et, presque en même temps, une réunion au sommet des chefs d'Etat des pays latino-américains les plus endettés, il conviendrait de parvenir au sein de la Commission à un nouvel accord sur la crise de la dette, fondé sur la résolution 41/202 ainsi que sur le consensus contenu dans l'Acte final de la septième session de la CNUCED, en juillet 1987, et apportant des réponses précises à chacun des éléments la composant.

11. L'évaluation préliminaire réalisée par les ministres africains membres du Comité directeur permanent de l'OUA constitue un document fondamental à cet effet

(M. Mestiri, Tunisie)

car il prend en considération, dans le cadre de la dette des pays en développement, l'endettement extérieur de l'Afrique qui s'élève à environ 200 milliards de dollars des Etats-Unis, dont 70 % ont été contractées par les pays africains n'appartenant pas à la catégorie des pays les moins avancés et 50 % par les pays de la sous-région nord.

12. La délégation tunisienne, qui fait siennes les propositions présentées à ce sujet par les délégations des pays membres du Groupe des 77, présentera sa position lors du débat sur la question intitulée "Crise de la dette extérieure et développement".

13. Le Président de l'OUA, M. Kaunda, a exprimé, au nom des pays africains, la profonde préoccupation que suscitent les importants déséquilibres qui font obstacle à l'application du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

14. Il est désormais évident que les pays africains ont fait plus que leur part pour respecter les termes de leur accord de partenariat avec le reste de la communauté internationale. De son côté, la Tunisie s'est engagée dans l'application d'un plan national de redressement économique. Force est cependant de constater que la situation économique de l'Afrique continue de se détériorer gravement et que les pays africains ont besoin de l'appui substantiel et concret de tous les pays développés et de l'ensemble de la communauté internationale pour pouvoir faire face non seulement au problème de la dette extérieure mais également à celui que représentent les pressions insupportables découlant des programmes nationaux d'ajustement.

15. Si l'on ne corrige pas les déséquilibres structurels de l'économie mondiale, c'est-à-dire si l'on n'adopte pas des mesures énergiques pour harmoniser et plus étroitement coordonner les politiques macro-économiques des pays développés, procéder à un ajustement international équitable et symétrique grâce à l'établissement d'un système de contrôle multilatéral efficace, éliminer les pressions s'exerçant sur le commerce mondial et réviser le système monétaire et financier international, la stabilité, la croissance et le développement demeureront une simple aspiration, incapable de se concrétiser dans la réalité.

16. Il faut espérer que devant les graves dangers qui menacent le monde, nous sommes à l'aube d'une prise de conscience générale des problèmes de notre temps. Seule la reprise du dialogue Nord-Sud pourra mettre un terme à l'anarchie économique, financière et sociale qui caractérise notre époque.

17. M. MOHSIN (Népal) dit qu'il ressort des diverses études du système économique international réalisées que, non seulement les résultats escomptés au cours de la Décennie pour le développement n'ont pas été atteints, mais encore les perspectives pour la prochaine décennie sont relativement sombres. L'inquiétude exprimée par les dirigeants et représentants nationaux vient confirmer les conclusions desdites études et se fait l'écho de l'angoisse des millions d'habitants des pays en développement condamnés à dépendre d'une assistance marginale accordée à des conditions inhumaines.

(M. Mohsin, Népal)

18. Malgré les progrès stupéfiants faits par les pays développés dans les domaines scientifique et technique, leurs importantes ressources et l'immense potentiel dont ils disposent, on n'a pas réussi à émouvoir la conscience de l'humanité. Les examens faits dans les diverses instances régionales et internationales sur la genèse de la pauvreté et la dégradation de l'écosystème, caractéristiques du monde en développement et des déséquilibres qui empêchent un développement ordonné de l'économie mondiale, n'ont servi à rien. On peut en dire autant des politiques, stratégies et programmes d'action formulés pour résoudre les problèmes concrets dont souffrent les différents pays et régions : très rares sont ceux qui sont appliqués.

19. Il convient d'adopter une approche globale des problèmes, en dehors de tout particularisme. Il est impossible de mettre un terme à la pauvreté et au sous-développement, aggravés par la chute des cours des produits de base, le poids excessif de la dette extérieure, les termes défavorables de l'échange et le faible niveau de financement externe, en recourant à des mesures à court terme. Il faut définir et appliquer des plans à moyen et long terme dans le cadre du projet visant à instaurer un nouvel ordre économique international. Il faut à cet égard noter avec satisfaction des signes encourageants observés récemment sur la scène politique mondiale, notamment l'amélioration des relations entre les grandes puissances et l'intégration progressive des économies planifiées dans l'ordre économique international.

20. C'est principalement aux gouvernements des pays en développement, dont beaucoup ont entrepris des programmes d'ajustement structurel, de remédier à la pauvreté et de promouvoir le progrès économique global. Au Népal, un décret de S. M. le Roi Birendra a défini pour la première fois dans l'histoire du développement planifié du Royaume une série d'objectifs visant principalement à l'élimination de la pauvreté d'ici la fin du siècle. Un programme de régulation de la demande bénéficiant de l'aide du Fonds monétaire international a été mis en oeuvre à cette fin. Le Gouvernement a procédé à une dévaluation de la monnaie, adopté des politiques financières et monétaires strictes, et appliqué un programme d'ajustement structurel financé par des crédits de l'Association internationale de développement. Toutes ces mesures ont pour objectif fondamentaux la rationalisation de l'administration publique, l'augmentation de la production agricole, le développement d'une base industrielle permettant d'avoir moins recours aux importations et de développer le commerce extérieur. Le Népal cherche également à améliorer la qualité des ressources humaines, à accroître les possibilités d'emploi et à renforcer la participation de sa population au processus de développement.

21. Les coûts de l'ajustement structurel entrepris par de nombreux pays en développement, notamment les moins avancés, sont élevés sur les plans social et politique. Les pays donateurs et les organismes multilatéraux doivent contribuer à alléger ces coûts en accordant à ces pays une assistance substantielle. Toute autre attitude aurait des conséquences désastreuses pour le système économique international. La délégation népalaise fait en conséquence sienne la déclaration faite par S. E. l'Ambassadeur du Guatemala, au nom du Groupe des 77.

(M. Mohsin, Népal)

22. L'orateur conclut en réaffirmant la foi inébranlable du Népal en l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies face à ce défi. Seule l'Organisation peut obtenir de la communauté mondiale qu'elle soutienne les ajustements structurels que les pays en développement ont entrepris progressivement pour assainir leur économie. Il est donc indispensable de renforcer cette organisation mondiale, de rationaliser ses organes subsidiaires et d'augmenter son budget.

23. M. RALE (Congo) rappelle que voilà un an, la Deuxième Commission commençait ses travaux sur des questions considérées comme ayant une grande importance pour l'économie mondiale et notamment les pays en développement. Le débat portait surtout sur les systèmes monétaires et financiers internationaux, la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, les problèmes particuliers des pays en développement confrontés au protectionnisme, à la dette extérieure, à la chute des prix des produits de base et au transfert inverse des ressources vers les pays développés. Malgré les controverses qu'avait suscitées ce débat, la Commission était parvenue à adopter par consensus la résolution sur la dette extérieure et d'autres accords du même type, comme le consensus sur les problèmes alimentaires. On doit également à la session précédente le climat qui prévaut aujourd'hui au sein de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

24. La Commission se réunit aujourd'hui dans des circonstances qui reflètent encore des préoccupations analogues à celles de l'année passée. La situation économique internationale continue de se détériorer sans perspective de croissance et de développement à long terme dans la majorité des pays industrialisés. Ces derniers, loin d'avoir les effets d'entraînement prévus, répercutent le ralentissement de leur économie sur les pays en développement, faisant peser sur eux une menace de récession s'ils n'adoptent pas des mesures vigoureuses à cet égard. Les études sur la situation économique mondiale concordent avec l'exposé liminaire fait devant la Commission par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales.

25. Le point de vue du Groupe des 77 sur les différents maux dont souffre l'économie mondiale est bien connu. La délégation congolaise partage les préoccupations du Président, le représentant du Guatemala, et appuie les propositions présentées à cet égard.

26. Les économies des pays africains sont pratiquement dévastées et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, rappelle l'urgence de cette question. Le Congo bénéficie à ce propos de l'expérience qu'il a acquise pendant 12 mois à la tête de l'Organisation de l'unité africaine. L'Assemblée générale, lors de sa quarante-troisième session, procédera à l'évaluation du Programme d'action. Il apparaît toujours plus évident que la mise en oeuvre du Programme ne répond pas aux espoirs que de nombreux gouvernements avaient placés en lui. Presque tous les pays africains, engagés dans des programmes de réformes profondes d'un coût social et

(M. Bale, Congo)

politique indéniable, voient leurs efforts se heurter à l'insuffisance des ressources externes, tandis que le problème de la dette continue d'ébranler leurs économies déjà fragiles.

27. Un autre facteur qui joue, selon son évolution, un rôle de frein ou d'accélérateur des programmes de réforme est l'environnement économique externe. Il convient bien sûr d'opérer des réformes et des ajustements, conformément aux responsabilités revendiquées par les Etats africains eux-mêmes, mais il est également nécessaire de leur assurer un flux d'aide extérieure suffisant et, surtout, d'oeuvrer de concert pour améliorer l'environnement économique externe, tâche qui incombe à la communauté internationale et tout spécialement aux pays industrialisés.

28. L'orateur, rappelant des analyses faites précédemment à ce sujet, affirme que la situation actuelle et prévisible des produits de base est inacceptable et qu'il ne sert à rien de fournir aux pays en développement des ressources financières supplémentaires si celles-ci doivent être aussitôt englouties par la détérioration des termes de l'échange. Il convient de se féliciter, dans ce contexte, des résultats de la septième session de la CNUCED. La délégation congolaise s'associe au consensus de Genève, qui a consacré la notion d'interdépendance, véritable ressort de la coopération internationale, et espère que cette notion inspirera les débats de la Deuxième Commission.

29. M. ARASTOO (République islamique d'Iran) fait observer que pendant l'année écoulée, l'économie mondiale ne s'est pas améliorée mais a en revanche été caractérisée par une absence de toute orientation cohérente. La baisse du prix des matières premières et des produits de base, la dette extérieure des pays en développement, l'augmentation des taux nominaux et réels d'intérêt et les fluctuations du commerce extérieur provoquées par un mécanisme de prise de décisions unilatéral et injuste dans les affaires économiques internationales ont empêché les pays en développement de planifier leur économie et les ont privés de la souveraineté sur leurs ressources.

30. De nombreux pays en développement ploient sous la lourde charge de la dette extérieure qui, à son tour, a des répercussions négatives sur leurs programmes de développement et les transforme en sources de transfert inverse de capitaux. Malgré les mesures adoptées jusqu'à présent pour alléger le poids de la dette, le rapport entre celle-ci et les exportations des pays en développement est passé de 148 % en 1985 à 169 % en 1986. Dans le rapport établi par la CNUCED en 1987, il est indiqué que la stratégie appliquée depuis 1982 au problème de la dette n'a pas réussi à relancer l'obtention de crédits sur les marchés financiers, ni à corriger le problème de l'endettement excessif.

31. Les pays en développement sont pris entre deux crises qu'il leur faut résoudre en même temps : la dette extérieure et le manque de croissance. Une économie qui souffre d'une forte baisse des prix de ses produits d'exportation, d'une inflation galopante, de restrictions commerciales généralisées, de fluctuations irrégulières du taux de change, de taux d'intérêt démesurés et d'une hémorragie constante de

(M. Arastoo, Rép. islamique d'Iran)

capitaux ne peut en aucune façon parvenir à la croissance. Beaucoup d'Etats débiteurs ont tenté de porter remède à la situation en dévaluant leur monnaie, en relevant leurs taux d'intérêt, en supprimant les subventions et en réduisant les dépenses sociales. Cependant, aucune de ces mesures n'a donné les résultats escomptés. Une politique d'ajustement peut conduire à la croissance économique lorsqu'elle se traduit par une augmentation de la capacité et de l'efficacité économique. Mais pour cela, il faut qu'il existe des ressources financières suffisantes, un marché stable ou en expansion pour les exportations et des taux de change convenables.

32. Le poids de la dette extérieure retombe directement sur les groupes les plus pauvres de la société, auxquels les gouvernements, pour rembourser la dette, sont contraints de consacrer moins de moyens en matière de nutrition, d'emplois, de logements, de vêtements et de soins médicaux. Dans divers pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient, les dépenses sociales de l'Etat sont tombées au-dessous de 1 % du PNB, alors que dans les pays développés elles oscillent entre 20 et 25 %. Actuellement, plus de 1 milliard de personnes sont affectées par la malnutrition, alors que 500 millions d'entre elles souffrent de la faim de manière permanente. Parallèlement, les dépenses militaires directes atteignent un chiffre annuel proche de 1 000 milliards de dollars alors que 1 % seulement de cette somme suffirait pour acheter les machines agricoles nécessaires aux régions les moins avancées, leur permettant ainsi de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. L'aide publique au développement est actuellement inférieure à 5 % des dépenses militaires.

33. En 1986, alors que les échanges commerciaux réalisés par les pays industriels ont été caractérisés par une tendance à la hausse, les exportations des pays en développement ont diminué de 7 % tandis que leurs importations plafonnaient, absorbant ainsi les 45 milliards de l'excédent commercial réalisé en 1985. La participation des pays en développement au commerce mondial a diminué de 25 %, tombant au pourcentage le plus bas depuis 1979. En 1986, les indices des prix des matières premières et des produits de base ont continué de fléchir jusqu'à un niveau sans précédent depuis 50 ans.

34. La détérioration de 17 % qui, en 1986, a marqué les termes de l'échange des pays en développement a ébranlé leur économie, particulièrement celle des pays exportateurs de pétrole pour qui la détérioration a atteint 51 %. Pendant ce temps, les pays industriels ont renforcé leurs termes de l'échange de 9 %, ce qui leur a permis de réaliser un solde excédentaire sur leur balance des paiements courants. Les pays en développement exportateurs de matières premières ont accusé une baisse de 3,5 % de leur PNB. La chute de 35 % de prix des produits de base intervenue entre 1980 et 1986 a été comparable à celle survenue lors de la grande dépression des années 30.

35. La délégation de la République islamique d'Iran estime que pour améliorer la situation économique internationale il faudrait mettre en pratique les propositions qui ont déjà été faites. S'agissant du problème de la dette, au lieu d'imposer un taux d'intérêt prédéterminé, il conviendrait de lier celui-ci au pourcentage de bénéfices tirés de l'investissement réalisé avec les crédits reçus, ce qui aurait l'avantage d'intéresser aussi bien les débiteurs que les créditeurs à la bonne utilisation des investissements.

(M. Arastoo, Rép. islamique d'Iran)

36. La coopération entre pays en développement devrait être orientée vers l'exécution de programmes d'autosuffisance collective dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et de la coopération technique entre pays en développement (CTPD). La coopération économique et technique à l'échelle régionale entre pays en développement devrait être élargie selon l'exemple donné par la création de l'Organisation pour la coopération économique entre l'Iran, le Pakistan et la Turquie. La coopération économique et technique avec les autres pays devrait être fondée sur le respect et la compréhension mutuels, à l'exclusion de toute considération politique.
37. Contrairement à ce qui a été dit dans les instances internationales, les difficultés que traverse l'ordre économique international ne pourront être surmontées uniquement par le libre jeu des forces du marché. La situation exige une action de surveillance et même d'orientation lorsque cela s'impose. C'est pourquoi il faut étudier les causes profondes de ces difficultés et redoubler d'efforts pour instaurer un nouvel ordre économique international.
38. La politique d'accumulation de réserves de produits de base dans les pays en développement devait faire place à une politique tendant à améliorer le rapport entre les produits de base et les recettes des pays exportateurs. Une partie des bénéfices réalisés par les pays développés grâce à la faiblesse des prix des produits de base, devrait être affectée au développement des pays les moins avancés.
39. Les Nations Unies et leurs institutions spécialisées devraient s'attacher à réaliser des programmes plus pratiques qui faciliteraient le progrès économique des pays en développement, surtout des pays les moins avancés, au lieu de gaspiller d'immenses ressources financières en débats répétitifs.
40. Il conviendrait de démanteler au plus tôt les barrières protectionnistes que les pays développés ont élevées pour freiner les exportations des pays en développement, et le Groupe des 77 devrait attacher une grande importance à cet objectif.
41. La République islamique d'Iran, en tant que membre du Groupe des 77, estime que le Fonds commun pour les produits de base devrait entrer en vigueur le plus tôt possible, conformément aux décisions de l'Acte final de la septième session de la CNUCED. Elle espère aussi que la Deuxième Commission pourra conclure ses travaux en adoptant des mesures efficaces pour atténuer les problèmes graves dont souffre l'économie internationale.
42. M. AL-KINDY (Emirats arabes unis) dit que, comme d'autres délégations, il observe avec inquiétude la détérioration de l'économie mondiale qui a caractérisé la décennie en cours, et cela d'autant plus qu'aucun signe encourageant n'a été enregistré depuis la dernière session de l'Assemblée générale.
43. Les fluctuations des prix des produits de base et de la valeur du dollar des Etats-Unis et la détérioration des termes de l'échange ainsi que d'autres effets du déséquilibre structurel dont souffre le système économique actuel ont fait que de

(M. Al-Kindy, Emirats arabes unis)

nombreuses espérances ont été déçues. Cette évolution a aussi obligé les pays exportateurs de pétrole à réduire l'assistance qu'ils apportaient aux autres pays en développement. Les politiques protectionnistes des pays développés ont exacerbé la crise et se sont traduites notamment par une chute brutale des recettes des pays en développement.

44. Aussi, la délégation des Emirats arabes unis est-elle convaincue que l'actuel système économique international est incapable de garantir un développement équilibré et équitable. La solution de beaucoup des problèmes qui composent la crise dépend en grande partie de la capacité à assurer une croissance soutenue, objectif que l'on ne saurait atteindre si le dialogue Nord-Sud est renoué avec la participation de tous les Etats. Puisque dans un monde interdépendant l'essoufflement économique des pays en développement se répercute de manière négative sur les pays développés, ces derniers ne devraient pas ménager leurs efforts pour aider les pays en développement à surmonter les problèmes qui les assaillent. Il est donc impératif que tous les Etats poursuivent leurs efforts pour réorganiser les relations économiques internationales sur la base de l'équité. A cet égard, il est regrettable que les pays industrialisés tendent de plus en plus souvent à subordonner les efforts visant à trouver des solutions qui débouchent sur le développement à la recherche d'un consensus formel, car cela montre que ces pays font peu de cas de la coopération internationale ou qu'ils ne voient en elle qu'un mécanisme pour la défense de leurs propres intérêts.

45. Comme l'a rappelé dans son intervention le Président du Groupe des 77, si la coopération internationale n'a pas progressé ce n'est pas faute d'une coopération entre les pays en développement. Aussi, la délégation des Emirats arabes unis réaffirme son adhésion sans réserve aux dernières déclarations approuvées par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés et se réjouit des progrès réalisés lors de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), progrès qui ont conduit au renforcement de cette institution. Il convient d'espérer que ces progrès se traduiront en mesures concrètes et en engagements à long terme.

46. Il est également nécessaire de renforcer le système des Nations Unies dans son rôle de promoteur de la coopération économique internationale au bénéfice de toutes les nations. Tous les Etats doivent oeuvrer en commun pour surmonter la crise et c'est le système des Nations Unies qui fournit le cadre nécessaire à cette action collective.

47. Le problème de la dette extérieure, qui est l'un des plus complexes auxquels se heurtent les pays en développement, non seulement freine leur progrès, mais aussi menace l'économie mondiale dans son ensemble. Il ne peut y avoir de développement équilibré et équitable tant que la crise de l'endettement n'aura pas été surmontée. Il ne peut pas y en avoir non plus si les pays industrialisés refusent d'ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement ou de mettre fin à leurs politiques protectionnistes, s'ils ne contribuent pas à stabiliser les prix des produits de base, s'ils n'appliquent pas la résolution 41/202 de l'Assemblée générale et s'ils ne renouvellent pas leur décision de parvenir à l'objectif du transfert de 1,5 % de leur PNB aux pays en développement à titre d'aide pour le développement.

(M. Al-Kindy, Emirats arabes unis)

48. La communauté internationale a pleinement conscience de la vulnérabilité des Etats aux fluctuations des prix des produits de base. Ces dernières années, les recettes des pays exportateurs de pétrole ont diminué brutalement. Malgré cela, les Emirats arabes unis ont apporté une aide à plus de 50 pays, sans aucune condition politique. En outre, le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, qui apporte une assistance à des conditions de faveur aux pays pauvres, a diversifié ses activités en faveur du développement.

49. Enfin, pour surmonter les problèmes de l'économie mondiale, il est aussi nécessaire que tous les Etats apportent des changements profonds à leur politique intérieure.

50. M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) prend la présidence.

51. M. XUTO (Thaïlande) dit que la Deuxième Commission a devant elle une tâche complexe et difficile. En effet, dans un monde toujours plus interdépendant, les problèmes économiques internationaux, qui vont en s'aggravant, se répercutent aussi bien sur les pays développés que sur les pays en développement. Aussi est-il urgent que les Etats s'attaquent à ces problèmes de concert, sur la base d'un dialogue constructif.

52. A cet égard, la délégation de la Thaïlande estime, avec les réserves qui s'imposent, qu'il y a des raisons d'envisager l'avenir immédiat avec un certain optimisme : en effet, des progrès ont été réalisés à la septième session de la CNUCED; le nombre de pays qui aspirent à renouer le dialogue Nord-Sud est en augmentation; tout indique que les pays développés ont compris que leur richesse ne pourra durer si les deux tiers de l'humanité continuent à vivre dans la misère; enfin, grâce à la coopération entre les pays développés et les pays en développement, certaines initiatives nouvelles se sont concrétisées récemment, notamment dans le domaine du commerce international.

53. Le dernier cycle de négociations commerciales multilatérales permet d'avoir un espoir renouvelé dans une possibilité de libéralisation du commerce international. Tel qu'il a été conçu, ce cycle de négociations constitue un mécanisme utile pour empêcher que la montée constante du protectionnisme finisse par détruire le commerce international. Ce protectionnisme, qui touche tout particulièrement les pays en développement, est en train de devenir le phénomène le plus dangereux pour le système des échanges internationaux. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les mécanismes protectionnistes à caractère commercial ont plus que quadruplé durant les 10 dernières années.

54. En conséquence, la délégation thaïlandaise estime que la revitalisation d'un système commercial multilatéral, libre et ouvert exige que les pays développés appliquent sans délai les accords sur le maintien du statu quo en matière d'obstacles au commerce et sur le démantèlement de ces obstacles, qu'ils respectent le principe selon lequel les pays en développement reçoivent un traitement spécial et différencié et qu'ils appliquent l'Acte final de la septième session de la CNUCED.

(M. Xuto, Thaïlande)

55. Une autre question d'importance primordiale est celle du commerce de produits agricoles. A cet égard, sa délégation accueille avec satisfaction le rapport du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) sur la libéralisation du commerce international des produits agricoles ainsi que l'intervention du Secrétaire général à la session d'été du Conseil économique et social, et elle estime que l'Assemblée générale doit suivre de près les événements survenus dans ce domaine.

56. A la quarantième session de l'Assemblée générale, la délégation thaïlandaise a lancé un appel pour que soient adoptées des mesures urgentes en vue de résoudre les problèmes du commerce international des produits de base par le biais de l'application pleine et entière du Programme intégré pour les produits de base et des décisions que la CNUCED a approuvées en 1976 dans ce domaine.

57. S'il est certain que les prix des produits de base et des matières premières industrielles ont baissé ces derniers mois, il est probable que cette tendance s'inscrit simplement dans l'un des cycles qui caractérisent les mouvements des prix de ces produits. C'est justement l'instabilité inhérente à ce marché qui rend nécessaire la conclusion d'accords internationaux pour stabiliser les prix de produits de base à des niveaux justes pour le consommateur et rémunérateurs pour le producteur. La Thaïlande compte ratifier sous peu l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base.

58. Les problèmes monétaires et financiers continuent à miner les efforts de développement entrepris par de nombreux pays. La résolution 41/202 de l'Assemblée générale constitue un cadre adéquat pour amorcer le dialogue entre pays débiteurs et pays créditeurs et rechercher une solution globale orientée vers le développement.

59. La Thaïlande a fait tout son possible pour appliquer un programme cohérent de développement permettant d'harmoniser la croissance économique avec la distribution équitable des richesses produites. Les efforts qu'elle a consentis pour parvenir à l'autosuffisance risquent cependant d'être réduits à néant par l'attitude égoïste de certains pays développés.

60. Il faut espérer que sous les auspices des Nations Unies on parviendra à relancer le dialogue Nord-Sud afin d'adopter des mesures internationales concertées tendant à résoudre les problèmes chroniques de l'économie mondiale et que les principaux pays industriels mettront en place des mécanismes efficaces pour coordonner leurs politiques macro-économiques en tenant pleinement compte des intérêts de tous les pays en développement. S'il n'en était pas ainsi la crise déborderait le cadre économique pour prendre des proportions humaines lourdes de danger.

61. M. MORENO (Cuba) dit qu'en dépit des signes encourageants que l'on aperçoit sur la scène politique internationale, le tiers monde, soumis à un ordre économique international obsolète et injuste, se heurte à des facteurs négatifs plus graves que jamais, tandis que les principaux pays développés capitalistes continuent de refuser à entamer un dialogue sérieux et efficace pour améliorer la situation.

(M. Moreno, Cuba)

62. La paix et le développement sont indissolublement liés. Il ne peut y avoir de développement sans paix, ni de paix durable sans développement. De là résulte la situation explosive dans laquelle se trouvent les peuples à qui on cherche à imposer de l'extérieur des politiques d'ajustement qui font obstacle à leur développement. Les pays du tiers monde constatent la chute brutale des prix des matières premières qu'ils produisent, voient leur accès aux marchés des pays développés limité par des mesures protectionnistes, assistent à un constant transfert inverse de ressources financières vers le monde industrialisé et doivent supporter le poids croissant de la dette extérieure et des moyens de coercition économique que l'on prétend leur imposer pour éviter que s'installe le système économique et social qu'ils ont librement choisi. Pour parvenir à la paix il est nécessaire de trouver des solutions à tous les problèmes du tiers monde, à qui on est en train de faire supporter les conséquences d'une crise dont il n'est pas responsable. C'est à cette tâche que doit se consacrer la Deuxième Commission au lieu d'écouter les propositions de ceux qui, sous prétexte que la crise est passée, tentent d'imposer le libre jeu des forces du marché comme recette infaillible pour guérir les maux dont souffre le tiers monde.

63. Il faut élaborer des stratégies internationales pour faire face au problème de la dette extérieure dont le remboursement est impossible dans les conditions actuelles, comme l'a signalé le Président Fidel Castro à la Réunion ministérielle du Groupe des 77. Il faut aussi résoudre le problème du protectionnisme qui prive le tiers monde des recettes d'exportation qui lui sont indispensables. Il convient d'élaborer des politiques qui permettent de résoudre les problèmes monétaires et financiers sans recourir, comme dans le passé, à la manipulation incessante du dollar qui a obligé les autres pays du monde, tant développés qu'en développement, à subventionner le déficit de l'économie des États-Unis. Il faut trouver une solution aux pressions qu'exercent les taux d'intérêt réels et mettre au point des moyens pour réactiver les courants financiers en direction du tiers monde, en évitant la fuite des ressources vers les pays développés. Il faut enfin s'opposer aux tentatives visant à augmenter les préalables d'ordre commercial et financier, voire même environnemental, grâce auxquelles on prétend mieux contrôler l'économie des pays en développement.

64. La Deuxième Commission doit aussi analyser l'incidence de la chute catastrophique des prix des produits de base qu'exportent les pays en développement et s'attaquer à la détérioration des termes de l'échange qui, pour la seule année 1986, a occasionné au tiers monde des pertes se situant autour de 100 000 milliards de dollars.

65. Lors de sa 11e Réunion des Ministres des affaires étrangères, le Groupe des 77 a élaboré des lignes directrices générales qui devraient servir de guide pour la coopération économique internationale en vue du développement. La Deuxième Commission doit oeuvrer pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste, non seulement dans l'intérêt des pays en développement, mais aussi pour favoriser la stabilité d'ensemble de l'économie mondiale et la sécurité internationale, car il ne saurait y avoir ni développement ni paix tant que les problèmes du tiers monde n'auront pas trouvé leur solution.

66. M. DA COSTA (Angola) dit que la communauté internationale est loin d'avoir atteint les objectifs qu'elle s'était proposés en ce qui concerne l'instauration du nouvel ordre économique international. Malgré l'apparition ces dernières années de quelques timides lueurs d'espérance, qui ont été de courte durée dans les pays en développement, la situation économique internationale est toujours caractérisée par des déséquilibres profonds qui ont des conséquences néfastes dans les relations internationales et mettent en cause les efforts déployés par les pays en développement pour relancer leur économie.

67. La gravité de la situation a été reconnue récemment à la septième session de la CNUCED qui a procédé à une analyse d'importantes questions touchant le commerce international, les produits de base et les questions monétaires et financières, ainsi que dans les réunions du FMI, de la Banque mondiale et d'autres institutions.

68. Le niveau extraordinairement élevé des taux d'intérêt réels, la baisse des prix des produits de base, la prolifération de mesures protectionnistes qui multiplient les obstacles à l'accès des produits finis et semi-finis des pays en développement sur les marchés des pays développés, la hausse des prix des biens d'équipement et de la technologie, la lourde charge de la dette et l'accès de plus en plus difficile aux marchés financiers internationaux sont autant d'éléments qui ont plongé la plupart des pays en développement dans une situation quasiment désespérée.

69. Il convient de ne pas oublier que nous vivons dans un monde interdépendant et que les problèmes économiques des pays en développement découlent avant tout des désordres structurels de l'économie mondiale et affectent, à leur tour, l'ensemble de la communauté internationale. Ces problèmes ont pris des proportions mondiales et appellent des solutions à l'échelle planétaire. Les mesures qu'ont adoptées les pays en développement pour améliorer les conditions de vie de leur population et pour atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement n'ont pas donné les résultats escomptés parce que les pays développés n'ont pas fait preuve de la volonté politique nécessaire pour remplir leurs engagements. Il est donc urgent de créer un climat international plus favorable au développement économique.

70. Un autre élément préoccupant est l'essor de la production d'armements qui absorbe des ressources dont le développement aurait un besoin urgent et, de plus, constitue une menace pour l'environnement.

71. Les Nations Unies doivent accorder une attention toute particulière à la situation économique critique en Afrique : l'adoption du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique constitue un jalon important encore que, comme l'a signalé le Président Kenneth Kaunda, la défaillance de la communauté internationale devant ses responsabilités a pour le moment empêché que des progrès tangibles soient réalisés.

72. L'Angola n'épargne aucun effort pour contribuer à l'amélioration du climat économique, mais ses efforts se heurtent aux continuelles agressions perpétrées par le régime raciste d'Afrique du Sud. L'examen des problèmes économiques doit tenir compte de la situation en Afrique australe.

73. M. BEN MOUSSA (Maroc) déclare que, pendant que l'humanité est en train de vivre la plus grande mutation de son histoire, le monde en développement se trouve confronté à de nouveaux défis technologiques et scientifiques auxquels il n'est pas préparé. L'accumulation, l'aggravation et la mondialisation des problèmes, combinées aux incohérences du système économique actuel, réduisent à néant tous ces efforts de redressement et d'adaptation. Il ne fait pas de doute que les années 80 constituent une décennie désastreuse pour le développement. L'économie mondiale continue de s'enfoncer dans une crise structurelle sans précédent. Le commerce international connaît les plus fortes pressions protectionnistes depuis la grande dépression des années 30. Les subventions aux exportations de produits agricoles représentent plus du double de l'aide publique au développement. Les marchés de produits de base connaissent un recul historique inégalé au cours des 50 dernières années. Le système financier international subit, pour sa part, une menace persistante de banqueroute sous la pression de la dette exorbitante, dont une proportion notable est devenue irrécupérable. Le niveau de vie est en baisse partout et, en 1986, 850 millions de personnes vivaient dans des pays en développement où la production par habitant demeurait stagnante. Selon la Banque mondiale, il y a en Afrique une quinzaine de pays qui ne pourront éviter la faillite quoi qu'ils fassent.

74. C'est pourquoi la Deuxième Commission devrait s'attacher à la nécessité de créer un environnement extérieur propre à favoriser la croissance des pays en développement en invitant les pays développés à prendre les diverses mesures suivantes : adopter des politiques qui permettent de parvenir à une croissance durable grâce à des ajustements structurels symétriques, à une baisse des taux d'intérêt et au rétablissement de la stabilité des taux de change; réduire le protectionnisme et améliorer les termes de l'échange des pays en développement; accroître les flux des capitaux en fournissant une aide à des conditions favorables aux pays à faible revenu, en augmentant les ressources des organismes multilatéraux et en créant un climat plus propice à l'accroissement des apports de capitaux et des investissements privés, particulièrement dans les secteurs productifs, tournés vers l'exportation; mettre au point conjointement avec les pays débiteurs des instruments réalistes pour la restructuration des dettes, tels que la réduction partielle du principal, la capitalisation des intérêts ou la transformation de la dette en prise de participation ou en investissement à échéance fixe; enfin, accorder un traitement préférentiel aux pays les moins avancés et à ceux de l'Afrique subsaharienne afin de prémunir leurs populations contre les famines massives et de renforcer leurs économies fragiles.

75. Il est également nécessaire d'instaurer une coordination efficace des politiques économiques entre pays développés et d'assurer la compatibilité de celles-ci avec les impératifs du développement par le biais d'une "surveillance multilatérale" équitable et symétrique.

76. L'intégration régionale ne relève plus d'une préférence philosophique ou d'un choix économique : c'est désormais une nécessité politique véritable car elle constitue un facteur de coopération et de développement, de paix et de stabilité. Pour ce qui est du Maroc, son premier objectif est d'oeuvrer à l'édification du grand Magreb arabe.

(M. Ben Moussa, Maroc)

77. Au cours de cette décennie perdue pour le développement, on a assisté à des tentatives coordonnées pour saper les fondements du consensus en faveur du multilatéralisme. Les causes profondes de cette situation insupportable sont essentiellement politiques et confinent au profond désaccord qui existe sur la finalité de la coopération internationale et la mission dévolue aux organisations du système des Nations Unies. A ce sujet, le Maroc réaffirme sa conviction que malgré la crise financière des Nations Unies - qui est en réalité de nature politique - l'Organisation est l'instance par excellence où tous les problèmes mondiaux doivent être abordés, en même temps que l'unique organisation qui offre un cadre universel pour l'examen intégré des questions sectorielles. Sa vocation ne consiste pas à gérer discrètement les divergences du monde, mais à proposer des solutions permettant de transcender l'émiettement des énergies en vue de parvenir à un système de cogestion équitable et de responsabilité collective dans l'économie mondiale.

78. En ce qui concerne la réforme en cours, celle des activités économiques et sociales de l'Organisation, la délégation marocaine, outre le fait qu'elle ne s'associera à aucune tentative visant à affaiblir les compétences de l'Organisation ou son mode de prise de décisions, souligne que l'ONU risque de s'enfermer dans une spirale de déclin, de perte de prestige et même de crédibilité. Réduire la durée des sessions, surtout celle du Conseil économique et social, anémier les débats, alléger la teneur des documents, comprimer le personnel du Secrétariat et autres mesures du même style ne serviraient qu'à précipiter la désaffection à son égard. En un mot, la restructuration de l'Organisation n'a de sens que dans la mesure où celle-ci est préparée à assumer, le moment venu, un rôle de "surveillance multilatérale globale" en matière de coopération internationale.

79. Depuis le début de cette décennie, il y a eu une profusion d'analyses qui occultent la spécificité historique du monde en développement. Il est donc utile de rappeler que le sous-développement n'est pas seulement le plus important problème économique et social de notre temps, c'est aussi l'un des plus importants problèmes politiques de tous les temps. Il n'est pas justiciable de mesures unilatérales ou sectorielles et ne saurait être résolu par la philanthropie; il ne pourra être vaincu qu'au prix de profondes transformations dans les structures économiques, sociales et mentales, au double niveau national et international. L'économie des pays en développement étant à la fois désarticulée et dominée, la lutte pour le développement passe par la restructuration de l'environnement économique international et la transformation des dominations en simples interdépendances. Encore une fois, démocraties interne et externe sont indissociables. Mais ces évidences ne sont pas partagées par les pays développés qui continuent de se livrer à une lutte dogmatique au moment où, de toute évidence, le centralisme bureaucratique et la jungle du marché ont démontré et leurs excès et leurs limites.

80. Le Maroc considère que chaque peuple a le droit souverain de se doter du système économique de son choix et que l'humanité déshéritée a moins besoin de dogmes que d'équité dans les relations internationales. Il convient donc d'éviter d'introduire des éléments idéologiques dans un sujet essentiellement pragmatique,

(M. Ben Moussa, Maroc)

car les réussites économiques sont dues non pas à l'adoption d'un modèle donné ou au volume d'une assistance charitablement octroyée, mais à la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures politiques cohérentes dans un milieu favorable et grâce à une coopération constructive entre le secteur public et le secteur privé.

81. Le monde en développement a surtout besoin de règles justes et d'un environnement international favorable à la croissance et au développement, y compris une solution globale dans les domaines interdépendants de la monnaie, des finances, de la dette extérieure, du commerce, des produits de base, de la technologie et du développement.

82. Il est important d'éduquer l'opinion publique au moyen d'une information objective sur la tragédie des peuples voués au désespoir et à la misère, peuples qui sont parfois présentés dans les médias comme source de tous les désordres et de tous les abus.

83. M. Ben Moussa annonce que la délégation marocaine présentera à la Commission un projet de résolution visant la proclamation d'une décennie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes naturelles au cours des années 1990-2000, la période intérimaire étant destinée à l'élaboration d'un programme de mesures concrètes, particulièrement en faveur du monde du développement. Cette résolution sera introduite, le moment venu, conjointement avec la délégation du Japon et avec l'appui de nombreux autres pays.

84. En ce qui concerne les problèmes écologiques, il faut signaler qu'outre une prodigieuse révolution technologique la seconde moitié du XXe siècle a engendré la plus grande explosion démographique de mémoire d'homme, un mouvement gigantesque de décolonisation universelle, un phénomène d'urbanisation en expansion, une révolution fondamentale dans les idées et les droits de l'homme ainsi qu'une aspiration inégalée au bien-être et au développement, en même temps que des tensions sans précédent sur l'environnement naturel qui mettent en péril l'équilibre de l'écosystème planétaire. L'humanité en transition se doit d'affronter les réformes et les mutations en cours afin de faciliter l'établissement d'un système de responsabilité collective permettant d'aborder dans un climat de paix et de coopération les défis du prochain millénaire.

85. M. VALDERRAMA et Mme VERANO YAP (Philippines), parlant successivement, rappellent que l'environnement économique international est toujours aussi défavorable aux pays en développement. Selon des sources autorisées, l'économie mondiale continuera de croître lentement pendant encore plusieurs années. L'incertitude s'accroissant en 1987, les investissements ont diminué et la croissance est restée hésitante dans les pays industrialisés. Les mesures budgétaires annoncées récemment par le Japon ont été neutralisées par le manque de dynamisme de la majorité des économies de l'Europe occidentale, tandis que l'énorme déficit commercial des Etats-Unis continue d'être un facteur de distorsion de l'économie mondiale et du marché financier international.

(M. Valderrama et Mme Verano Yap, Philippines)

86. D'après les travaux de la septième session de la CNUCED, les barrières commerciales que les pays développés établissent en particulier à l'encontre des pays en développement, ont les conséquences suivantes : le ralentissement progressif de la demande et de la production, l'alourdissement de la dette, des taux d'intérêt élevés, un transfert insuffisant de ressources financières, l'instabilité des taux de change, des protections douanières de plus en plus fortes, la chute des prix des produits de base qui sont à leur niveau le plus bas depuis 50 ans, des pertes dans les échanges commerciaux et, plus généralement, un environnement économique incertain dans lequel des millions de personnes n'ont toujours pas de quoi mener une existence décente.

87. Aux Philippines, on procède à des réformes structurelles dans le domaine économique, comme la privatisation des entreprises publiques, le démantèlement des monopoles, la suppression du contrôle des prix, la libéralisation des importations, la réforme agraire et une série de réformes fiscales et tarifaires. Pour la première fois en quatre ans, l'économie des Philippines a connu une modeste croissance, qui sans doute augmentera encore avant la fin de l'année.

88. Pour ce qui est du commerce international, à la septième session de la CNUCED et à l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, il a été reconnu, à l'unanimité, la nécessité de supprimer le protectionnisme. Dans la Déclaration de Punta del Este sur les négociations d'Uruguay (GATT), il est fait appel aux pays développés pour qu'ils suppriment les barrières commerciales.

89. Les ministres des pays de l'OCDE, lors de leur réunion à Paris en mai 1987, ont reconnu que les excès de la politique de subventions amenaient des distorsions sur le marché mondial et portaient gravement atteinte à l'économie de nombreux pays en développement. Les Ministres de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de la Hongrie, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la Thaïlande et de l'Uruguay, réunis à Ottawa (Canada) du 21 au 23 mai 1987, ont prié instamment les participants aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay d'accélérer leurs travaux de manière à parvenir à un accord fin 1988 sur le programme international de réforme et de libéralisation du commerce agricole international. Il est essentiel d'accorder la priorité aux questions du commerce agricole puisque l'économie des pays en développement et de quelques pays développés repose sur ce dernier.

90. Pour ce qui est des produits de base, la septième session de la CNUCED a mis fin au pessimisme des cinq dernières années, que la non-application du Programme intégré pour les produits de base avait suscité. L'entrée en vigueur de l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base contribuera beaucoup à stabiliser les prix de ces produits. A cette session, on a également reconnu la nécessité d'améliorer le fonctionnement des accords en vigueur dans ce domaine et de renforcer le mécanisme de financement compensatoire du FMI.

(M. Valderrama et Mme Verano Yap, Philippines)

91. La délégation philippine estime qu'il faut partir du consensus obtenu sur quatre points importants. Premièrement, les pays développés doivent atteindre dès que possible l'objectif convenu sur le plan international de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Deuxièmement, les institutions multilatérales doivent soutenir les processus de croissance et d'ajustement des pays en développement débiteurs en leur apportant des ressources financières à des conditions de faveur et aux conditions du marché et en y attirant davantage de capitaux privés. Troisièmement, pour relancer l'activité économique dans tous les pays, il conviendrait de stabiliser les taux de change et de réduire les taux d'intérêt. Quatrièmement, enfin, il faut adapter le rééchelonnement des dettes publique et privée aux circonstances particulières de chaque pays.

92. Il est encourageant de constater l'importance que le Fonds monétaire international et la communauté internationale commencent à se rendre compte du coût social des politiques d'ajustement des pays débiteurs et à reconnaître la nécessité de se pencher sur ce problème. Il y a par conséquent de bonnes raisons de penser que les tendances dominantes du panorama économique international pourront être inversées si les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les pays développés, ont la volonté politique de résoudre les problèmes communs dans un esprit de coopération.

93. M. DIECKMANN (République fédérale d'Allemagne) dit que sa délégation a suivi de près le débat général de la Deuxième Commission et a beaucoup appris quant à l'opinion des diverses délégations sur les problèmes concrets qui se posent dans diverses parties du monde. Les informations recueillies seront analysées et transmises aux autorités compétentes de la République fédérale qui en tiendra compte lorsqu'elle sera appelée à donner son propre avis sur les questions à l'étude. Ce genre de débat aide le Gouvernement de la République fédérale, comme celui des autres pays, à se forger une opinion. La preuve en est que les discussions sur de nombreux sujets ont conduit à un rapprochement des points de vue des délégations. M. Dieckmann souligne également que les débats sont très utiles pour susciter une compréhension mutuelle, pour renforcer la coopération et pour prendre des décisions. C'est ce qui apparaît clairement en ce qui concerne la dette et l'ajustement.

94. Tout cela revêt une grande importance politique car chaque Etat doit apprendre des autres Etats Membres, étant donné que, comme l'a dit une délégation, aucun d'entre eux n'est dépositaire de la vérité absolue. En outre, cela démontre que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle utile, ne serait-ce que parce qu'elle permet à tous les membres de la communauté internationale d'y échanger leurs vues.

95. Cela ne signifie pas pour autant que certaines améliorations ne pourraient pas être apportées. A cet égard, la délégation de la République fédérale d'Allemagne reprend la proposition faite par la Communauté économique européenne, à savoir que la Deuxième Commission établisse un résumé fidèle de ses débats qui indique clairement les points où les opinions convergent et ceux où elles divergent. Il arrive parfois en effet que des résumés de ce genre soient plus utiles que des résolutions approuvées par consensus mais rédigées en termes obscurs. M. Dieckmann

(M. Dieckmann; Rép. féd. d'Allemagne)

renouvelle la proposition qu'il a faite il y a plusieurs années, à savoir d'instituer la pratique des débats informels où les Etats Membres puissent échanger spontanément leurs vues. En tout état de cause, sa délégation reconnaît une fois de plus l'utilité des débats qui ont eu lieu à la Deuxième Commission et réaffirme qu'elle continuera à y participer activement.

96. Le PRESIDENT dit que la principale caractéristique du débat général a été d'être constructif et peu polémique, mettant ainsi en relief la volonté des Etats Membres de coopérer sincèrement à la recherche de solutions qui tiennent compte des intérêts légitimes de tous les Etats. Cette orientation est encourageante et devrait servir de base aux délibérations et négociations futures.

97. Il ressort aussi du débat que l'économie mondiale a connu un nouveau revers en 1986 et qu'elle se caractérise toujours par des phénomènes tels que l'instabilité des taux de change, un chômage élevé dans de nombreux pays, la faiblesse des prix des produits de base et une expansion modeste du commerce international comme de l'économie des pays industrialisés, qui assombrissent son avenir. La stagnation économique persiste dans la plupart des pays en développement. Par conséquent, la communauté internationale doit se donner comme objectifs prioritaires d'accélérer le développement, en particulier grâce à l'instauration d'un climat économique international plus favorable, et de rechercher de nouvelles méthodes pour régler le problème de la dette extérieure.

98. Il a été largement reconnu que le problème de la dette s'est aggravé en 1986. La majorité des pays en développement ont modifié leurs politiques économiques, augmenté l'efficacité de leurs secteurs public et privé, rationalisé leurs politiques de change et supprimé les subventions inutiles, mais ces efforts d'ajustement n'ont pas conduit à améliorer la situation de leur balance des paiements, faute d'un appui suffisant de la part de la communauté internationale. Les flux d'assistance financière ont été insuffisants et les taux d'intérêt sont restés élevés et risquent d'augmenter encore. Malgré quelques signes encourageants, comme le consensus obtenu à la septième session de la CNUCED et à la dernière Assemblée générale du FMI et de la Banque mondiale, la faiblesse des progrès enregistrés dans ce domaine demeure préoccupante.

99. De nombreuses délégations ont exprimé leur inquiétude devant la stagnation du commerce international qui tient non seulement au ralentissement de la croissance de l'économie mondiale, mais aussi à l'intensification du protectionnisme sous de nouvelles formes. Cependant, le début des négociations d'Uruguay et l'adoption de l'Acte final de la septième session de la CNUCED justifient quelques espoirs, de même que les progrès vers la ratification du Fonds commun pour les produits de base, qui pourrait entrer en vigueur dans quelques mois et contribuer à réactiver le commerce des produits de base, en stabilisant leurs prix et en aidant ainsi les pays en développement dans leurs efforts de diversification.

100. Le débat général a montré que l'on est de plus en plus conscient des menaces autres que militaires contre la sécurité. Il conviendrait d'envisager la possibilité d'entamer un dialogue sur les éléments constitutifs d'un système de

(Le Président)

sécurité économique internationale. Comme on l'a réaffirmé à la récente Conférence de l'ONU, il existe entre la sécurité, le désarmement et le développement une relation triangulaire dont il faut tenir compte pour rechercher les moyens de promouvoir le développement socio-économique. On a également réaffirmé la nécessité de renforcer les mesures propres à accroître la confiance dans les relations économiques internationales et de promouvoir la coopération multilatérale dans les domaines de la science et de la technique en tenant compte des nouvelles évolutions.

101. Plusieurs délégations ont rappelé l'interdépendance grandissante entre l'environnement et le développement économique et social, et ont prié les gouvernements et les institutions multilatérales d'aborder ces questions en tenant compte des relations qui existent entre population, ressources, santé, environnement et développement. De nombreuses délégations ont jugé positives les stratégies de développement durable à long terme contenues dans le rapport Bruntland et dans les recommandations du rapport du PNUE.

102. Presque toutes les délégations ont évoqué la situation économique et financière critique de l'Afrique et la nécessité d'augmenter les apports financiers à des conditions de faveur vers ce continent. Vingt-huit pays africains ont appliqué des mesures d'ajustement structurel et réformé leurs politiques économiques conformément aux recommandations du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, mais ces efforts se sont avérés insuffisants dans le contexte international défavorable caractérisé par la chute des prix des produits de base. Il faut prendre des mesures spéciales pour alléger le fardeau de la dette des pays africains. La communauté internationale doit augmenter son assistance financière et appliquer immédiatement les objectifs fixés pour l'aide publique au développement. Plusieurs délégations ont appuyé la recommandation faite à la septième session de la CNUCED, à savoir que l'ONU convoque en 1990 une conférence destinée à examiner l'application du nouveau Programme substantiel d'action des années 80 en faveur des pays les moins avancés.

103. On a souvent mentionné la nécessité de rationaliser les travaux de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social. Les progrès réalisés à la quatrième session de la Commission spéciale chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social ont été jugés positifs. Il faut espérer que l'esprit de coopération et le pragmatisme qui ont régné jusqu'alors se poursuivront dans les délibérations et les négociations futures où espère-t-on, l'accent sera mis sur les intérêts et problèmes communs.

104. M. CAPRIOLO (Bolivie), exerçant son droit de réponse, rappelle les circonstances historiques qui ont conduit à l'annexion par le Chili de 400 kilomètres de côte bolivienne et, répondant au représentant du Chili qui a affirmé que la Bolivie est un pays sans littoral mais non enclavé, précise que le droit de libre transit n'est pas une concession gracieuse du Chili mais une obligation relevant d'un traité, et que la Bolivie paie en dollars le droit

(M. Capriolo, Bolivie)

d'utiliser les lignes ferroviaires et les ports chiliens. L'absence de littoral n'est évidemment pas la seule raison du retard économique de la Bolivie, mais c'est une lourde charge pour son économie.

105. M. MAQUIEIRA (Chili), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation ne pense pas, comme l'affirme la Bolivie, que l'on puisse trouver la cause du sous-développement de ce pays dans sa situation géographique enclavée. Ce n'est pas l'avis non plus du Département des affaires économiques et sociales internationales de l'Organisation des Nations Unies qui, dans un rapport sur la coopération entre les pays en développement en matière de transports, affirme que "le système intégré de transport" en question est le meilleur exemple de coopération de la région (Amérique latine) en matière de transport ferroviaire, ni celui du Président actuel de la Bolivie, M. Víctor Paz Estensoro, qui, dans une lettre adressée à un ancien président de la Bolivie, a déclaré il y a quelque temps : "il est tendancieux d'affirmer que notre sous-développement est dû uniquement à l'absence de débouché sur la mer.

106. M. CAPRIOLO (Bolivie), exerçant son droit de réponse, souhaite rappeler ce qu'il a dit lors de sa première intervention, à savoir que le problème de l'enclavement créé par le Chili constitue un obstacle important mais non le seul, au développement économique de son pays.

La séance est levée à 18 h 15.